

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente du

N° CP *M 93607*
Séance du *12 OCT. 2007*

PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2006-2008 ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE MULHOUSE 2EME PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2006/I - 11^e/01 du 9 décembre 2005, relative au renouvellement des conventions de partenariat pour l'investissement avec les villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour la période 2006-2008 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux grandes villes et fixant le budget 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, dans le cadre du partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département et la Ville de MULHOUSE, la 2^{ème} programmation d'opérations telle qu'elle figure en annexe du rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 1 829 251,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant : programme F 032 - chapitre 204 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 80492 - Partenariat Ville de MULHOUSE.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTINER